

**Procès-verbal du
Conseil d'administration de la Scène nationale Carré-Colonnes
Réunion du 04 juin 2025 à 18h30
Salle des mariages – Hôtel de Ville à Saint-Médard-en-Jalles**

TITULAIRES	
Collège des membres fondateurs :	
8 représentants de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles	
Stéphane DELPEYRAT	Présent
Pascale BRU	Présente
Lysiane BERNIER	Présente
Bernard CASES	Excusé
Pascal TARTARY	Présent
Cécile MARENZONI	Présente
Patrice CLAVERIE	Excusé
Jacques MANGON	Excusé
7 représentants de la Commune de Blanquefort	
Véronique FERREIRA	Présente
Jean-Claude MARSAULT	Présent
Valérie CARPENTIER	Présente
Lucie GATINEAU	Excusée
Dominique SAITTA	Présent
Nelly LOUEY	Excusée
Collège des personnalités qualifiées :	
1 représentant de l'État :	
Le DRAC représentée par Mme Gwenaëlle GROUSSARD	Présente
1 représentant du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : Virginie LENOIR	
	Excusée- Pouvoir
<u>2 personnalités qualifiées issues du milieu culturel :</u>	
M. François POUTHIER désigné par la Ville de Blanquefort	Excusé
M. Christian LAUBA désigné par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusé
<u>2 personnalités qualifiées issues du monde associatif :</u>	
La Présidente de l'ABCS Mélanie BINET représentée par Jacques LAFOUGÈRE désigné par la Ville de Blanquefort	Présent
Mme Carole BIBES désignée par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusée
<u>2 représentants des usagers (collectif des spectateurs) :</u>	
Mme Dominique GOLDHABER	Présente
M. Pierre SIRIO	Présent
<u>2 représentants des personnels :</u>	
Mme Juliette DASSIEU	Présente
M. Noric LARUELLE	Excusé

Ont assisté à la séance du CA :

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Sophie Joly - Directrice générale Adjointe Pôle Ville citoyenne, culturelle et numérique

Pour l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes :

Sylvie Violan - Directrice

Thomas Neyhousser - Administrateur général

Marion Franquet - Secrétaire générale

Adélaïde Sieber - Administratrice adjointe

Yvon Trebout - Directeur technique

Coralie Rault - Assistante à la Direction technique

Aurélia Aragon - Chargée de billetterie

Adama Coly - Assistante administrative en alternance

Ouverture de la séance par Véronique FERREIRA.

14 administrateur·ice·s présent·e·s – 1 pouvoir donné. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance

Véronique FERREIRA salue les membres de l'instance.

Pascal TARTARY est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV du CA du 11 février 2025

Véronique FERREIRA s'enquiert de remarques éventuelles.

Dominique GOLDHABER demande la modification de la dénomination des représentants des usagers.

Sylvie VIOLAN craint que ce ne soit un terme prévu dans les statuts.

Thomas NEYHOUSSE propose d'y accoler la mention « collectif de spectateurs ».

Véronique FERREIRA accepte. En l'absence de commentaires supplémentaires, elle met aux voix le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 février 2025.

◇ **Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 11 février 2025 à l'unanimité.**

1- Délibération n°1- 2025- 363- Rapport d'activités 2024

Rapporteuses : Sylvie VIOLAN et Marion FRANQUET

Sylvie VIOLAN rappelle que le rapport d'activité concerne l'année civile 2024, qui correspond à la période janvier-avril de la saison 2023-2024, à Échappée Belle 2024, au FAB 2024 et au début de la saison 2025.

Sur cette saison, 70 spectacles et expositions ont été réalisés, dont quatre expositions, une projection de documentaire et 236 représentations, pour un total de 50 953 spectateurs, dont 8 316 en espace public gratuit. Parmi les temps forts, Sylvie VIOLAN évoque le collectif (LA)HORDE qui a marqué les esprits avec *Roommates*, la prestation de la chanteuse Fatoumata Diawara, *Le poids des nuages* par la compagnie Hors-Surface de Damien Drouin joué pendant le FAB, *Les gros patinent bien* d'Olivier Martin-Salvan et Pierre Guillois, *Caverne* du collectif OS'O, *À mes amours* d'Adèle ZOUANE, *Un soir chez Boris* de la compagnie d'Un Ours Olivier Debelhoir, ou encore les deux spectacles de danse hip-hop de Leïla KA *C'est toi qu'on adore* et *Pode Ser, Le cœur des amants* de Tiago Rodrigues, *Paradeisos* du Syndicat d'initiative ou encore *À l'eau, la terre ?...de* l'Agence nationale de Psychanalyse Urbaine, spectacle qui sera repris cette année.

Le festival *Échappée Belle 2024* fut une belle édition, avec 6 813 festivaliers pour le week-end et 4 173 enfants, soit 11 832 personnes. Pour le FAB, les temps forts ont notamment été l'exposition *Les 111-2024* de Delphine TRENTACOSTA ou encore *Les Imperceptibles et les Architextures*, installations de Johann LE GUILLERM. En 2024-2025, le projet CURA s'est également tenu. Cette expérience, proposée par le Centre national des arts plastiques et la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, avait pour but de faire se rencontrer le secteur des arts visuels et du spectacle vivant. La Scène nationale Carré-Colonnes s'est donc associée à Andréanne BÉGUIN, commissaire d'exposition indépendante, pour réaliser un projet autour de trois temps forts, répartis entre 2024 et 2025. Le 1^{er} juillet, une soirée de clôture de CURA se tiendra et proposera notamment un projet éditorial autour d'Ostinato.

Marion FRANQUET ajoute que dans le cadre du dispositif, le projet Ostinato reprend trois résidences de 18 jours chacune, et trois fish-bowl représentant des formats circulaires de rencontres et d'ateliers. Le projet a été intégralement coconstruit avec les villes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort, ainsi que quatre structures partenaires du territoire. La co-construction a donc regroupé une centaine de participants. 1 200 personnes ont été recensées sur l'ensemble de ces manifestations.

Sylvie VIOLAN reprend. Au-delà de la diffusion de spectacles, un soutien à la création de toutes disciplines est réalisé par la Scène nationale Carré-Colonnes. Cela peut concerner des compagnies

régionales, nationales et internationales, coproduites, accueillies en résidence ou des productions déléguées. Les productions nourrissent les saisons, mais également *Échappée Belle* ou encore le FAB. 17 spectacles de l'année 2024 ont été aidés, *Ce que les dieux nous ont laissé, 1-3 – être habitant*, *Caverne* du collectif OS'O ou encore *Les Cailloux* du collectif la Flambée sont concernés, par exemple. Pour Sylvie VIOLAN, il est important de se rendre compte de la manière dont ces spectacles nourrissent la saison. La Scène nationale Carré-Colonnes est également attentive à la parité, en comptant notamment le nombre de spectacles et la part financière attribuée aux femmes au sein de ces derniers. Il est important que le niveau de soutien soit équivalent.

Jean-Claude MARSAULT s'interroge sur la quantité de résidences.

Sylvie VIOLAN répond que 24 équipes ont été soutenues en 2021, 18 en 2022, 24 en 2023 et 15 en 2024. Elles sont moins nombreuses cette année, mais les parts de production augmentent depuis 2021 à la demande de la DRAC. En effet, il faut maintenant coproduire à hauteur de 10 000 euros minimum par spectacle. La Scène nationale Carré-Colonnes s'engage à 10 437 euros en moyenne.

Gwénaëlle GROUSSARD précise que cette demande est intervenue à un moment où les compagnies ne parvenaient plus à boucler leurs productions. Un travail a donc été effectué avec l'ensemble des lieux labellisés pour que les parts de production prennent mieux en compte la réalité dans laquelle évoluent les compagnies.

Marion FRANQUET ajoute ensuite que la Scène nationale Carré-Colonnes a permis à plus de 10 000 jeunes de bénéficier de parcours d'Education Artistique et Culturelle, avec notamment 12 parcours soutenus par l'Iddac et la DRAC (300 enfants), mais également par des visites des deux théâtres, du Jardin secret et par le dispositif des FABuleux lycéens. Ce dernier a permis à 500 élèves d'assister à des ateliers et des spectacles. Dans le cadre des Journées Jeune Public pour *Échappée Belle*, 4 000 enfants ont pu réaliser des parcours et des ateliers de spectacle. Enfin, dans le cadre du projet « Paysages en partage », 1000 enfants ont été concernés par les parcours. Est ensuite évoqué le dispositif enseignants complices, qui remporte un grand succès. Grâce à ce dernier, 20 enseignants reçoivent un parcours de formation et de spectacle, qui peut ensuite leur permettre de travailler avec les enfants. Un travail est également effectué sur le territoire avec plus de 100 associations principalement situées dans les villes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. La Scène nationale Carré-Colonnes a notamment scellé des partenariats importants avec 35 d'entre elles. Beaucoup de projets ont été mis en place sur les villes de Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles, que ce soit dans le cadre de CURA ou pendant la saison, mais également au cours des deux festivals sur des temps spécifiques et avec des structures du territoire (médiathèques, centres de loisirs, centres sociaux). La Scène nationale Carré-Colonnes réalise des projets participatifs qui sont à destination du jeune public, ou avec une visée intergénérationnelle. En 2024, cinq projets participatifs ont été menés.

Toujours en ce qui concerne l'implication du public et l'ancrage sur le territoire, pour *Échappée Belle*, 70 bénévoles ont participé à l'organisation. Ils ont été coordonnés par l'équipe de médiation de la Scène nationale Carré-Colonnes et l'ABCS, partenaire du festival. Enfin, le Jardin Secret a accueilli 1 300 semeurs et semeuses, qui sont venus tout au long de l'année. En ce qui concerne « Paysages en partage », pendant la saison 2023-2024, la thématique de l'estuaire a été abordée. Pour 2024-2025, le littoral était à l'honneur. Cela a permis de rassembler 1 000 enfants, concernés par trois parcours dans lesquels ils ont pu naviguer (« Continent plastique », « submersion science-fiction » et « expédition utopique »). Ces thèmes ont guidé la programmation de spectacles, mais également des ateliers avec des intervenants issus du milieu environnemental et des artistes. Au total, cela a touché 13 classes, 240 enfants, 11 bibliothèques, mais également 12 structures d'accueil périscolaires. De tout ce projet a émané une exposition présentée pendant *Échappée Belle*. Celle-ci sera également exposée pendant tout l'été dans le Médoc.

Sylvie VIOLAN conclut qu'il faut retenir que 8 000 enfants ont été accueillis dans les spectacles et que 10 000 ont été touchés par l'action culturelle.

Pour ce qui est du rapport d'activité, elle conclut qu'en annexe sont indiqués les chiffres relatifs à la fréquentation de chaque spectacle, chaque opération, et les indicateurs sur quatre ans.

Jean-Claude MARSAULT souligne que le projet EAC ne s'adresse pas uniquement à un public scolaire. Il faudrait le préciser.

Sylvie VIOLAN évoque le secteur social et toutes les associations qui sont des partenaires naturels d'éducation artistique, que ce soit pour des adultes ou encore des publics ciblés.

Pascale BRU s'interroge sur la manière dont les écoles ont été fléchées pour « Paysages en partage ».

Marion FRANQUET explique que c'est un travail réalisé par l'Éducation nationale. Le projet évolue de plus en plus vers Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. Par ailleurs, pour que le projet se renouvelle, le rectorat se charge du choix des écoles. Cependant, la Scène nationale Carré-Colonnes oriente autant qu'elle le peut le projet sur le territoire.

Pascale BRU est gênée par le fait qu'une des écoles soit privée.

Cécile MARENZONI révèle qu'il existe des plages d'appel à projets pour les écoles. L'application ADAGE permet à chaque école de porter sa candidature sur un appel à manifestations. Si un projet particulier ne rentre pas dans le cadre préétabli, ce dernier peut également être inscrit. Du point de vue des écoles, l'idée est de créer un parcours culturel et artistique pour les élèves. Ainsi, chaque enseignant est amené à saisir tout ce qu'il fait au cours d'une année et à l'attribuer à ses élèves. En ce moment, un appel à projets a été lancé pour que les écoles participent pour l'année suivante. Elle se demande si la Scène nationale Carré-Colonnes ne devrait pas directement communiquer auprès des écoles.

Sylvie VIOLAN confirme qu'il serait bien que les Villes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles puissent relayer les projets de la Scène nationale Carré-Colonnes auprès de leurs écoles respectives. Certains enseignants ne savent peut-être pas qu'ils y ont accès. Actuellement, la Scène nationale Carré-Colonnes détient un fichier d'enseignants et communique auprès de tous ceux qu'elle connaît. Cependant, certains doivent passer à côté de l'information.

Cécile MARENZONI annonce qu'une communication passe en ce moment par l'Académie. Cependant, cela intervient juste avant le mouvement des enseignants. Ces derniers ne savent pas encore sur quels postes ils seront nommés et ne se saisissent donc pas nécessairement de l'application.

Marion FRANQUET rapporte qu'un guide explicatif a été envoyé aux enseignants afin de les aider dans leurs choix et dans la mise en place d'activités culturelles et artistiques pour les élèves.

Sylvie VIOLAN indique que le recensement des enfants de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort participants aux actions d'Education Artistique et Culturelle avait été fait l'année précédente. Pour « Paysages en partage », le cas est particulier. En effet, le projet est né dans le Médoc et est financé par des fonds dédiés à ce territoire. C'est la Scène nationale Carré-Colonnes qui a souhaité l'étendre. Cela est fait petit à petit. En effet, l'année prochaine, l'unité paysagère sera la forêt de feuillus. Celle-ci est présente dans le Médoc, mais également dans les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort.

Marion FRANQUET indique qu'en ce moment, des rendez-vous se tiennent avec les médiathèques, les centres de loisirs et les écoles pour des inscriptions dans ces projets.

Sylvie VIOLAN ajoute que depuis deux ans, il existe une sorte de clôture de l'année écoulée lors d'*Échappée Belle*. Cette année, le point de départ du parcours « Paysages en partage » aura lieu à la forêt du Bourdieu, à Saint-Médard-en-Jalles.

Gwenaëlle GROUSSARD se demande où en est la prise de contact avec les enseignants et si des demandes ont été effectuées.

Marion FRANQUET explique que des demandes ont été effectuées pour tous les ateliers (parcours de l'Iddac et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine). De plus, en ce qui concerne « Paysages en partage », la Scène nationale Carré-Colonnes prend des rendez-vous avec les services, les enseignants et le rectorat. Enfin, le 11 juin se tiendra une réunion à laquelle seront conviés tous les enseignants et associations, pour leur parler du parcours, des spectacles, de la saison et évaluer les liens qui pourraient se créer entre ces derniers et leur propre démarche pédagogique.

Gwenaëlle GROUSSARD veut savoir si la DAAC (Délégation Académique aux Arts et à la Culture) pourrait être ou sera présente.

Marion FRANQUET répond qu'elle travaille en étroite collaboration avec la DAAC et les référents sur les deux circonscriptions.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2024 à l'unanimité.**

2- Délibération n°2 2025- 364- Compte de gestion et compte administratif 2024

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE rappelle que le budget 2024 avait déjà été abordé en décembre, lors du rapport d'orientation budgétaire. Il a été construit sur la base d'un budget primitif (BP), puis d'un budget supplémentaire (BS), qui était l'affectation du résultat réalisé en juin et d'une décision modificative (DM) votée en fin d'année, pour permettre des ajustements entre chapitres, afin d'atterrir dans de bonnes conditions.

Sur ces DM, avait été acté le fait que le dispositif CURA était présent avec un financement supplémentaire en fin d'année et qu'en juin, la Caisse des Dépôts et Consignation apportait son soutien sur « Paysages en partage ». Suite à ces ajustements budgétaires en recettes et en dépenses, il avait été conclu que le budget sur l'ensemble de l'année 2024 était porté à 3 425 341 euros en fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes, et que le budget était de 366 247 euros pour la section d'investissement. Cela concernait les investissements courants et les investissements liés au plan LED, pour lequel la Scène nationale Carré-Colonnes avait reçu des financements fléchés.

Pour le compte de gestion, ce dernier a été vérifié et correspond au compte administratif.

Il est procédé à la distribution du budget analytique réalisé.

Thomas NEYHOUSSE indique que sur l'ensemble, le réalisé par rapport au budget primitif (BP) et aux deux décisions modificatives (DM) aboutit en recettes de la section d'exploitation à 3 211 901 euros, soit une somme en deçà de l'ensemble du budget ouvert, avec des dépenses qui s'élevaient à 3 231 035,52 euros. Le résultat est donc déficitaire sur l'exercice 2024 à hauteur de 19 134,34 euros. Il est rappelé que lors de la réalisation du débat d'orientation budgétaire, il était prévu un déficit quasiment équivalent. Il était estimé à 20 422 euros. Un petit écart s'est opéré puisque quelques jours après le CA où ce rapport a été présenté, le Trésor Public a indiqué qu'il rejetait un mandat qui correspondait à 1287.66 euros de dépenses. En effet, une régie d'avance pour les dépenses courantes liées à l'accueil de spectacle est en place. Pour celle-ci, auparavant, les justificatifs apportés étaient des documents comme des tickets de caisse. Cependant, dorénavant, sur la régie, il faut systématiquement que tous les justificatifs comptables soient des factures en bonne et due forme contenant la mention « Scène nationale Carré-Colonnes », mais également le numéro de SIRET de la structure. Après échange avec le trésorier, il a donc été décidé que le mandat serait rejeté et qu'il serait repris sur l'exercice 2025. Le delta de 1 287.66 euros fait

passer la Scène nationale Carré-Colonnes d'un déficit prévisionnel de 20 422 euros à un déficit de 19 134,34 euros.

En ce qui concerne les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, en artistique et sur la première partie du budget, un delta de 160 000 euros apparaît. Cependant, sur cette somme, 100 000 euros sont affichés sur les productions déléguées qui n'ont pas été mises en place. Ainsi, hors production déléguée, cela donne un écart de plus ou moins 60 000 euros en moins. Sur ces 60 000 euros, une petite partie concerne la saison. Une autre partie est en deçà par rapport au prévisionnel sur le FAB, puisqu'un des spectacles a été annulé. Un léger écart sur la partie coûts de production/résidence de -10 000 euros est constaté par rapport à ce qui était prévu. De la même manière, les frais sont en deçà de ce qui était estimé sur « Paysages en partage » et CURA.

Sylvie VIOLAN précise que ces projets fonctionnent avec une logique saisonnière. Ainsi, si une action s'est tenue en décembre ou en janvier, cela peut basculer d'un budget à l'autre.

Thomas NEYHOUSSEUR reprend. Sur la saison, en comparant les recettes, il est possible de voir - 20 000 euros de dépenses. Le delta en recettes propres de billetterie est de -1 600 euros. Il note également qu'en communication, la Scène nationale Carré-Colonnes est en léger dépassement. Au niveau de l'Education Artistique et Culturelle, le prévisionnel était plutôt correct et n'a pas laissé apparaître d'écart important. Au niveau des financements, une différence s'est creusée sur la Région, puisque cette dernière a un peu moins versé de subventions que d'habitude (-1 000 euros). Cela donne donc -1 549 euros, notamment par rapport à des reliquats et des questions relatives aux montants hors taxe ou toutes charges comprises. Sur le département, la Scène nationale Carré-Colonnes est à -9 000 euros. Cela est dû d'une part à la subvention *Échappée Belle* qui a été revue à la baisse et d'autre part à la subvention « Paysages en partage » qui était de 5 000 euros moins élevée que ce qui avait été estimé.

Gwenaëlle GROUSSARD précise que pour la DRAC, cela est lié au fait que la demande était plus importante que d'habitude et qu'elle ne pouvait pas augmenter la subvention. Cela ne correspond pas à une baisse.

Thomas NEYHOUSSEUR confirme. Cela est simplement moins élevé que le prévisionnel, lui-même fixé par rapport à la CPO. Certains financements sont fléchés (*Échappée Belle*, par exemple), mais sur des ateliers issus de projets déposés en dématérialisé, il peut y avoir un écart entre ce qui était prévu initialement et ce qui peut être financé.

Gwenaëlle GROUSSARD détaille le fait que la DRAC finance le soutien à la création et le label dans son fonctionnement à hauteur de 500 000 euros, mais apporte également des financements spécifiques à l'action culturelle. Normalement, dans le financement du soutien à la création, tout est compris. Cela fait partie des missions fondamentales d'une Scène nationale. La DRAC donne donc des crédits supplémentaires au regard des projets, ce qui n'est pas le cas dans d'autres DRAC de France. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire moins de projets, mais simplement que l'aide ne peut pas forcément être augmentée.

Thomas NEYHOUSSEUR revient sur *Échappée Belle*. Entre le prévisionnel et le réalisé, un décaissement de 47 000 euros s'est opéré sur l'année 2024. Le budget du festival, fixé à hauteur de 220 000 euros depuis quelques années et il est de plus en plus difficile à tenir. En 2025, la Scène nationale Carré-Colonnes a presque réussi à tenir le budget.

Sylvie VIOLAN reconnaît que depuis plusieurs années, le budget sortait petit à petit du cadre.

Thomas NEYHOUSSEUR ajoute qu'en billetterie, 85 000 euros étaient prévus, mais le réalisé a été de 107 000 euros. La partie décaissement en dépenses a donc été en partie compensée.

Pascal TARTARY évoque une erreur de calcul au niveau des recettes pour la commune de Blanquefort. La mise à disposition de matériel n'est pas prise en compte dans le total alors qu'elle l'est dans le prévisionnel.

Sylvie VIOLAN assure que c'est normal. Cela ne peut pas être pris en compte au niveau du Trésor public, donc la somme est enlevée lors de l'élaboration du réalisé, afin que cela corresponde aux comptes. Cependant, cela avait été inscrit dans le prévisionnel à la demande de la Ville, afin de pouvoir réaliser des comparaisons entre Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort notamment.

Thomas NEYHOUSSE pense que c'est également une question de présentation. Il privilégie le fait que le total général du réalisé en dépenses corresponde à celui du compte administratif.

Pascal TARTARY indique que dans les associations, le bénévolat valorisé correspond à peu près à la même chose. **Il se demande s'il ne faudrait pas créer un terme particulier.**

Thomas NEYHOUSSE répond qu'il existe une différence dans la prise en compte de valorisation entre Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. À Saint-Médard-en-Jalles, c'est ajouté à la contribution en début d'année et est facturé en fin d'année au réel. Cela pourrait être également le cas à Blanquefort, mais cela n'a pas été fait ainsi.

Véronique FERREIRA confirme. Elle ne saurait pas dire pourquoi. Cela étant, cela permet d'avoir le comparatif par rapport à l'EPCC et de vérifier que les deux villes contribuent de la même manière. Elle conclut que les parties grisées dans le tableau présenté sont des éléments pour information.

Thomas NEYHOUSSE revient sur le compte administratif. Ce dernier présente un taux globalisé, compte par compte, poste de dépense par poste de dépense, entre les crédits ouverts dans le logiciel comptable et les dépenses réalisées. Cette maquette est construite en début d'année sur la base d'un prévisionnel. Il existe également de la fongibilité au sein d'un même chapitre, de compte à compte. Dans le réalisé, il existe des écarts sur certaines lignes. En ce qui concerne les achats de prestation de service, la somme est moins importante que ce qui avait été ouvert sur le compte 604. Cela est lié d'une part à une baisse d'activité, mais également à une demande du Trésor Public de ne plus affilier certaines opérations bancaires comme celles liées aux hébergements, par exemple, à ce compte. Sur les contrats de prestation de service, la somme est plus importante que prévu. Cela est lié à l'absence d'un régisseur général. En ce qui concerne la maintenance, le coût a été bien inférieur à ce qui était budgété. Cependant, en contrepartie, dans « concours divers », la Scène nationale Carré-Colonnes a dépassé de 30 000 euros. Cela est lié, puisque certaines dépenses affectées à la maintenance sont maintenant reliées à la partie « concours divers ». Enfin, sur la partie chapitre 12, les dépenses sont moins importantes que prévu sur le poste traitement principal, mais bien plus élevées sur les charges sociales. Cela est dû au fait que, lorsque la maquette budgétaire est construite, le salaire brut est pris en compte au niveau du traitement principal. Cependant, dans le logiciel comptable, seul le net à payer apparaît sur le compte.

La Scène nationale Carré-Colonnes a donc un déficit de 19 134 euros en fonctionnement et un résultat positif de 14 469 euros en investissement. Cependant, ce dernier intègre 13 986 euros de reste à réaliser, c'est-à-dire les trois dépenses en investissement sur lesquelles des engagements avaient été lancés en 2024 et où le paiement n'est apparu qu'en 2025. Bien que le résultat de l'exercice du fonctionnement soit de -19 000 euros environ, la Scène nationale Carré-Colonnes avait quand même des résultats reportés d'exercices antérieurs à hauteur de 24 539,93 euros. Ainsi, le résultat de clôture à affecter sur 2025 est de 5 405 euros. Pour l'investissement, le résultat de clôture à affecter est de 42 317 euros, avec des soldes de reste à réaliser d'environ 14 000 euros. En termes de transcription budgétaire, la Scène nationale Carré-Colonnes va devoir affecter 5 405 euros en exploitation et 42 317 euros en investissement.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion et le compte administratif 2024 à l'unanimité.

3- Délibération n°3- 2025- 365- Budget supplémentaire et affectation des résultats

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE présente la décision modificative de budget supplémentaire par rapport au budget primitif. La proposition est d'affecter les 5 405,59 euros de résultat excédentaire en chapitre 12. Il précise que 5 405 euros sur 1,5 million d'euros de chapitre 12 dans le budget primitif représentent 0,36 %. Dans le cadre de ce budget supplémentaire, une autre proposition est de réaliser un virement de 14 500 euros du chapitre 11, relatif aux achats de prestations de service, vers le chapitre 65, qui concerne la comptabilisation des droits d'auteur. En effet, avec le projet CURA, la Scène nationale Carré-Colonnes manque de crédits au chapitre 65, notamment à cause de notes d'honoraires.

Sylvie VIOLAN explique que le mode de paiement du spectacle vivant est différent de celui des arts visuels. Ainsi, la dépense n'avait pas été prévue dans le chapitre 65.

Thomas NEYHOUSSE ajoute qu'en investissement, le résultat de clôture de 42 317 euros est affecté en recettes. De plus, une subvention supplémentaire de 100 000 euros a été attribuée par la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour la transition LED. En dépenses, environ 13 000 euros sont en reste à réaliser et 128 330 euros de lignes de crédits supplémentaires doivent être ouverts. Ces modifications de budget porteraient la section de fonctionnement à 3 201 281,59 euros de dépenses, équilibrées en recettes. La section d'investissement serait de 300 317,41 euros en dépenses, équilibrées en recettes.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative au budget supplémentaire et à l'affectation des résultats à l'unanimité.**

4- Délibération n°4- 2025- 366- Tarifs exceptionnels

Rapporteuse : Sylvie VIOLAN

Véronique FERREIRA explique que dans certains cas, lorsque des partenariats sont mis en place, des tarifs exceptionnels peuvent être appliqués.

Sylvie VIOLAN indique que cela concerne aujourd'hui le TnBA. Deux échanges sont prévus. Dans un premier temps, le spectacle *Gathering* de la compagnie Yaa Samar ! Dance Theatre aura lieu au TnBA du 8 au 11 octobre. Le CDCN Manufacture sera également concerné. Ce spectacle n'aurait pas pu se tenir au Carré, du fait de la configuration scénique du spectacle. Ensuite, *La vie secrète des vieux* de Mohamed EL KHATIB, artiste associé du TnBA, se tiendra au Carré du 31 mars au 2 avril 2026. Dans un souci de cohérence, les tarifs seront identiques pour les deux spectacles. La place sera à 30 euros en tarif plein et à 15 euros en tarif réduit. Pour ce qui est des tarifs abonnés, carnets de tickets, tarifs scolaires, etc., chaque structure conservera ses prix. La proposition du jour concerne uniquement l'offre grand public.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative aux tarifs exceptionnels à l'unanimité.**

5- Délibération n°5- 2025- 367- Renouvellement de convention de mise à disposition de personnel

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE explique qu'un agent est mis à disposition par la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles depuis 2010. La convention de mise à disposition de ce dernier arrive à échéance en septembre 2025. Il s'agit donc d'une demande d'autorisation pour que Sylvie VIOLAN puisse signer ladite convention et donc que le renouvellement de la mise à disposition de cet agent soit validé.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative au renouvellement de convention de mise à disposition de personnel à l'unanimité.**

Point d'information

Présentation de la saison 2025-2026

Rapporteur : Sylvie VIOLAN

Sylvie VIOLAN rappelle que le FAB a été complètement retravaillé cette année. Il a donc été décidé que le festival se déroule intégralement en forêt, en cohérence avec le projet de Ville-Forêt porté par la ville de Saint-Médard-en-Jalles. Par ailleurs, la ville de Bordeaux a décidé, pour relier Bordeaux et Saint-Médard-en-Jalles, d'offrir deux parades du Slowfest. Deux convois à vélo auront donc lieu pour le FAB. Le premier, en ouverture du festival, permettra d'aller de Bordeaux à Saint-Médard-en-Jalles et le second, qui clôturera le FAB, proposera le trajet inverse. Le parcours prendra environ deux ou trois heures et sera animé avec des échauffements ou encore de la danse. Pour le FAB à Saint-Médard-en-Jalles, l'idée est d'investir le parc du Bourdieu et le Jardin Secret, qui seront reliés. L'artiste Jean-Michel Caillebote, qui crée des villages, appelés les NiDS, sera sollicité. Il créera quatre villages : des NiDS primitifs, des NiDS caravanes, des NiDS de maisons sur pilotis et des NiDS favelas. Un parcours dans la ville sera créé du parc de l'Ingénieur, en passant par le jardin de la maison paroissiale, jusqu'au Jardin Secret et au parc du Bourdieu. Sylvie VIOLAN précise que les villages seront vivants.

Marion FRANQUET évoque ensuite l'artiste Clarice LIMA et son spectacle *Woods/Bosque*. Ce dernier présentera notamment des forêts de jambes. Ce projet participatif parlera du dérèglement climatique.

Sylvie VIOLAN explique que le FAB sera articulé à Saint-Médard-en-Jalles entre des week-ends en espaces publics naturels, et des spectacles en soirée pendant la semaine, en forêt ou en espace public. Elle prend notamment l'exemple de l'artiste Joan CATALA, qui se produira avec un spectacle participatif relatif aux arts du cirque *Pelat*.

Marion FRANQUET présente ensuite *Croire aux fauves* de la compagnie les Arts Oseurs adaptation d'un roman, qui sera une déambulation pour 120 personnes dans la forêt du Bourdieu.

Sylvie VIOLAN indique qu'à chaque fois, deux ou trois spectacles gratuits sont proposés par week-end. Le second week-end, ce seront des siestes musicales avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux.

Toujours en termes de programme, un spectacle se tiendra près de la Chartreuse : *RoZéO* de la compagnie Gratte Ciel. Ensuite, la compagnie internationale Kamchàtka réalisera un spectacle en semaine, dans la forêt *Alter*. Il sera sur le thème de l'ancrage et des départs. Cette même compagnie proposera le spectacle *Crescendo*, une déambulation sur la place de la République. Ce projet sera participatif et muet. Des ateliers seront proposés en amont afin que le public puisse travailler la

gestuelle qui accompagnera la déambulation. L'objectif est d'avoir une image visuelle importante. Cela aura lieu le dernier jour du FAB, à Saint-Médard-en-Jalles le matin et à Bordeaux l'après-midi. Ensuite, le spectacle *Gathering*, de Samar HADDAD KING, qui a été coproduit avec les huit scènes nationales de la Nouvelle-Aquitaine sera présenté. Cela est aidé par le dispositif « Mieux produire, mieux diffuser » du ministère de la Culture. C'est la Scène nationale Brive-Tulle qui a réparti la charge entre les huit structures. Dans ce spectacle, la distribution sera palestinienne et française. Elle sera notamment composée de professionnels de la danse, du théâtre, et des arts du cirque. Cela se tiendra au TnBA.

Ensuite, en novembre, la création d'Opéra Pagai, *Toute une histoire*, sera présentée. Toujours sur ce même mois, aux Colonne, Jérôme ROUGER viendra se produire à travers le spectacle *Conseils aux spectateurs* où il étudiera le public et notamment leurs tics. Ensuite, une sortie de résidence de Sylvain GOURAUD se tiendra. Cela prendra la forme d'une rétroprojection de ses photographies. Le thème abordé sera le domaine agricole. L'événement sera gratuit. Le titre de ce spectacle en création est *La nature des équilibres*. Pour continuer, *Démocratie ! Un spectacle dont vous pourriez être les héros*, de Barbara STIEGLER et Christophe PEBARTHE, sera joué aux Colonne. Ce spectacle-conférence est porté en partenariat avec l'ABCS de Blanquefort et l'OARA. Après la représentation, pour continuer sur le thème de la démocratie, tout le monde pourra se retrouver autour d'une auberge espagnole. Cette saison, la Scène nationale Carré-Colonne proposera également le spectacle *Futur 2000* proposé dans le cadre du Noël des Comités d'entreprises. Ce concert de superhéros est réalisé par The Wackids, et sera accessible à partir de six ans. Des représentations seront également tout public. Ensuite, le spectacle *Handle with care* de la compagnie Ontroerend Goed sera proposé. Portant un fort engagement écologique, aucun acteur ne voyagera. En effet, la représentation tournera autour d'un carton et sera animée par le public lui-même. Aux Colonne, *Superstrat* d'Anne NGUYEN sera présenté. Ce spectacle est au croisement de la culture urbaine, hip-hop, traditionnelle et afro-américaine. Cela sera en partenariat avec le CDCN. Enfin, Teddy BOUSSENGUI, qui faisait de la danse hip-hop dans le Carré par le passé, effectuera une sortie de résidence gratuite au mois de décembre STYX.

Pour la période de janvier à avril 2026, le premier spectacle, *Papillons*, se tiendra aux Colonne. Ce dernier est réalisé par la compagnie Le Bruit du silence. Pour la suite, le spectacle jeune public *Une forêt en bois... Construire* sera proposé par la compagnie La Mâchoire 36. Ce théâtre d'objet, accessible à partir de cinq ans, baigne dans un univers de construction poétique et dans une scénographie en perpétuelle évolution. Les spectacles qui parlent de la forêt existent dans le cadre de « Paysages en partage », mais seront également joués dans les salles de la Scène nationale Carré-Colonne. Ensuite, le collectif XY viendra présenter le *Pas du monde*. Pour continuer, Typhus BRONX reviendra se produire aux Colonne et présentera trois spectacles : *Le Delirium du papillon*, *La petite histoire qui va te faire flipper*, *Trop près du mur*. Lia RODRIGUES viendra ensuite présenter *Borda*. Par la suite, les Amazones d'Afrique viendront réaliser un manifeste musical. Cela avait déjà été programmé, mais suite à une erreur de disponibilité de la part du producteur, le spectacle a été reporté à 2026. Alexander VANTOURNHOUT viendra ensuite présenter *every_body*. Ce spectacle tourne autour des gestes du quotidien, avec une grande présence musicale. Il se tiendra aux Colonne. Par la suite, les Chiens de Navarre viendront présenter *I will survive* au Carré, un spectacle autour de l'univers de la justice. En termes de spectacle jeune public, *l'Ours et la Louve* de la compagnie Furiosa, conte musical à partir de trois ans, sera présenté. Par la suite, *Céline*, de Juliette NAVIS, sera proposé. Ce spectacle, drôle et pêchu, se tiendra aux Colonne. Dans un autre style, et dans un univers entre danse et théâtre, le spectacle *Mirages et tendresses* de Ivana MÜLLER sera présenté. Ce dernier aborde le sujet du lien avec la nature, l'écosystème, mais également les relations. La salle des Colonne va accueillir *Ancrage*, un spectacle de cirque, de danse, porté par deux acrobates de la compagnie SenCirk, Modou Fata Touré. Il sera pour tout public. Ensuite, un double plateau de danse urbaine sera proposé, avec notamment pour l'une des parties un duo de la compagnie Hors Série de Hamid BEN MAHI et la chorégraphe de renommée internationale Mounia Nassangar ; *Biben et Stuck*. Pour continuer, une sortie de résidence de la compagnie Volubilis est programmée. Sa création *Ça tourne !* s'articulera entre des tournages et de la danse en espace public. L'objectif est de construire petit à petit un film avec des tournages, qui sont également des spectacles. Ensuite, *La vie secrète des vieux* sera présenté. Son auteur,

Mohamed EL KHATIB, a travaillé dans un EHPAD et y a créé un centre d'art. De cette expérience est né un spectacle, relatif à la vie sentimentale et sexuelle des personnes âgées.

Le 25 avril 2026, dans le cadre des Semis, un partenariat avec le Collectif Issues dont la philosophe Cynthia Fleury fait partie, est mis en place, afin de réaliser une collaboration autour de la création d'un atelier et d'une conférence au Jardin Secret sur la thématique « soutenir en nous le vivant ». Cela fera écho aux Semis, mais également à la proposition artistique *L'enfance majeure*, de Julien FOURNET, création qui se tiendra en extérieur, dans une rue de Saint-Médard-en-Jalles. Ce projet participatif sera adapté aux enfants et proposera notamment des ateliers en amont dans des centres de loisirs de la ville. Cela constituera une grande expérience collective avec des enfants et des adultes, afin d'ouvrir l'imaginaire et d'affronter ses peurs. Pour terminer, la prochaine création d'Adèle ZOUANE aura lieu aux Colonnes et s'intitulera *Mon mec veut devenir rappeur*. Cela tournera autour du sujet du couple. Ce spectacle sera le dernier de la saison, avant *Échappée Belle*.

Sylvie VIOLAN explique que les spectacles sont moins nombreux que les années précédentes. Cependant, des sorties de résidence ont été intégrées et davantage de représentations en espace public ont été programmées. La configuration sera donc légèrement différente. Enfin, elle indique que le lien avec les associations, et notamment avec l'ABCS de Blanquefort, et le projet autour du climat de soin de Cynthia Fleury sont des éléments importants. Cela résonne notamment avec les artistes Ivana MÜLLER, Julien FOURNET et Mohamed EL KATHIB, qui feront partie de la programmation.

Véronique FERREIRA clôt la séance.

La séance est levée.